



TRIBUNAL DE COMMERCE
Déposé au greffe du tribunal de commerce
MONS Actes des sociétés
de MONS.....
le 17 DEC. 2002
N°
RESERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique $\rightarrow$ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique $\rightarrow$ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale $\rightarrow$ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

O'BEL

3. Forme juridique (en entier)

Société Privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Rue Debast 9 à 7380 QUIEVRAIN

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

MONS 140.458

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

BE 465.642.362

7. Objet de l'acte

DEMISSION

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce.

Il résulte que l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social en date du 30 Novembre 2002 a accepté à l'unanimité les démissions pour convenances personnelles de Madame GAZPIO - MARTINEZ Chantal Rue Sainte Catherine 40 à DOUR et de GAZPIO - MARTINEZ Fabiola Rue Debast 9 à QUIEVRAIN.

Un Dirigeant,

~~DENIS Patrick~~

Grandeur minimum du caractère à respecter.

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation : ..

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/12/2002 - Annexes du Moniteur belge